

Exercice Budgétaire : 2020

Fonction : 56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements	
935/56/6518/56000017	763 900,00 €		2020	244 450,00 €
			2021	427 780,00 €
			2022	91 670,00 €

**Thème : C04.06 Innovation numérique et sociale**

**Objet : Acquisition de pass numériques et déploiement en Hauts-de-France**

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 4 février 2020, à 09:00, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande publique en date du 1er avril 2019,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » élaborée en 2018,

Vu le label Numérique inclusif attribué au Pass Numérique APTIC le 9 avril 2019,

Vu les délibérations du Conseil régional n°2019.00610 du 28 mars 2019 et 2019.01475 du 27 juin 2019, relatives à l'expérimentation du déploiement de pass numériques dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

Vu la délibération n°2019.01354 du Conseil régional du 27 juin 2019, relative à l'appel à projets de l'Etat sur les pass numériques,

Vu la décision de l'État d'attribuer un financement de 488 900 € à la Région Hauts-de-France pour l'acquisition et le déploiement des pass numériques sur le territoire régional en 2020 et 2021, ainsi que la convention signée en ce sens,

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

**CONSIDERANT / PREAMBULE :**

Face aux enjeux majeurs que représente l'inclusion numérique dans notre société, les collectivités et de nombreux acteurs publics sont à la recherche de solutions concrètes pour développer l'usage des ressources numériques courantes par l'ensemble des citoyens.

Le Pass numérique, conçu sur le modèle des titres restaurant, constitue un outil qui facilite la mise en relation entre des lieux de médiation numérique et des personnes qui ont besoin d'accompagnement (pour utiliser un ordinateur, effectuer une démarche en ligne, se connecter à internet, etc.).

Déjà engagée dans l'expérimentation de ce dispositif via 5 000 pass numériques distribués sur le territoire du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache, la Région Hauts-de-France est lauréate de l'appel à projets lancé par l'État en 2019. Le soutien de l'Europe dans le cadre du FEDER (axe 2 du PO Picardie) est sollicité à hauteur de 125 000 €, représentant 16,36 % du coût total.

La Région dispose ainsi d'une enveloppe globale de 763 900 € qu'elle va engager à travers un marché pour acquérir et déployer 68 750 pass numériques sur son territoire, en 2020 et 2021 et mettre en place l'accompagnement nécessaire.

Ce déploiement s'effectuera en coordination avec les collectivités partenaires (départements, intercommunalités, villes) ainsi que les acteurs locaux volontaires (associations, centres sociaux, tiers-lieux, etc.).

## DECIDE

Par 52 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'acquérir 68 750 pass numériques d'une valeur nominale unitaire de 10 € et de les distribuer sur le territoire des Hauts-de-France en 2020 et 2021. Cette opération s'achèvera au 31 décembre 2021.

De déployer sur le territoire régional le dispositif tel que décrit en annexe.

D'affecter un montant de 763 900 € pour l'acquisition de ces 68 750 pass numériques, y compris l'ingénierie d'accompagnement.

Cette somme est imputée sur le code programme budgétaire MTN 56000017.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (41) :** Madame Florence BARISEAU, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Elizabeth BOULET, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Olivier DELBE, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Françoise HENNERON, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Madame Chantal LEMAIRE, Monsieur Sébastien LEPRÊTRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Frédéric NIHOUS, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Madame Julie RIQUIER, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Anne-Sophie TASZAREK

**Pouvoirs donnés (11) :** Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Madame Julie RIQUIER, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Monsieur Jean-François RAPIN, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Françoise HENNERON.

*Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Madame Monique RYO, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Edith VARET donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA.*

*Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Madame Patricia CHAGNON donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY.*

**N'ont pas participé au vote (0) :**

*Absents (2) : Monsieur Gérald DARMANIN, Monsieur Eric RICHERMOZ.*

**Xavier BERTRAND**  
**Président du Conseil régional**

DECISION DE LA CP :  
**ADOpte A L'UNANIMITE**